

## PROPOSER UN ESPACE MULTIMÉDIA INTINÉRANT ET VOUS INITIER AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

A l'heure où la plupart des organismes, notamment sociaux, développent des solutions riches et variées pour que chacun puisse entreprendre ses démarches administratives en ligne, il reste parfois difficile pour certains d'y accéder soit parce qu'un ordinateur ne remplace pas le contact humain ou tout simplement par défaut d'équipement et/ou de connaissance dans l'utilisation des nouvelles technologies.

La Maison de Service Public met donc à votre disposition **un espace multimédia itinérant** où vous pouvez, dans ses locaux ou lors de permanences dans certaines communes, **entreprendre vos démarches en ligne, accompagnés par son animateur.**

L'animateur de la Maison de Service Public propose également **des ateliers thématiques** : initiation bureautique (Word, Excel, etc.), recherche Internet, utilisation des réseaux sociaux, création de blogs, etc.

Pour en savoir plus sur l'organisation de ces ateliers, renseignez-vous auprès de la Maison de Service Public et consultez régulièrement les moyens de communication mis en place par la Communauté de Communes du Val de l'Ailette.

### LA MAISON DE SERVICE PUBLIC EST COFINANCÉE PAR :



De projet cofinancé par l'Union européenne  
L'Europe s'engage en Picardie avec le FEDER  
Ministère de l'Administration Régionale



## EN PARTENARIAT AVEC :



**Carsat** Retraite & Santé au travail  
Nord-Picardie



## La Maison de Service Public du Val de l'Ailette est ouverte :

- Du lundi au vendredi, de 09h à midi et de 13 h à 17h
- Le samedi matin, de 09h à midi

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter

**Yannick HEDOU**

Animateur de la Maison de Service Public  
03 23 38 42 00  
maisondeservice@cc-val-ailette.fr

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique - Décembre 2013  
- Communauté de Communes du Val de l'Ailette -  
- Service Communication -



Les Services  
Publics à  
moins d'un clic !

CONNAÎTRE  
SES DROITS

ACTUALISER  
SA SITUATION

S'INFORMER

S'ENTREtenir AVEC  
UN CONSEILLER



SANTÉ

EMPLOI

RETRAITE

LOGEMENT

## PERMETTRE L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS PRÈS DE CHEZ VOUS

La Communauté de Communes du Val de l'Ailette met à votre disposition **un espace d'information** spécifiquement dédié aux questions sociales (santé, emploi, retraite, logement, etc.). **Un animateur, formé par les partenaires sociaux**, pourra vous y accompagner dans vos démarches administratives, notamment en mettant à votre disposition l'équipement informatique et l'assistance nécessaires pour **accéder aux services en ligne**.

### Vous cherchez un emploi, vous pouvez...

- Vous inscrire comme demandeur d'emploi
- Créer votre espace sur pole-emploi.fr
- Déposer votre CV en ligne et postuler aux offres
- Actualiser votre situation
- Suivre votre dossier, vos paiements, vos courriers
- Consulter et vous abonner aux offres d'emplois

### Vous approchez de la retraite ou êtes retraité, vous pouvez...

- Créer votre espace sur [lassuranceretraite.fr](http://lassuranceretraite.fr)
- Consulter ou mettre à jour votre relevé de carrière
- Calculer votre âge de départ en retraite
- Obtenir une attestation de paiement
- Imprimer un dossier de demande de retraite ou de pension de réversion

### Vous percevez ou souhaitez percevoir des allocations sociales, vous pouvez...

- Créer votre espace sur [caf.fr](http://caf.fr)
- Estimer et effectuer une demande d'allocations (Aide au logement, RSA, Paje, etc.)
- Déclarer un changement de situation et/ou de coordonnées
- Être mis en relation avec un conseiller

### Vous êtes assuré social, vous pouvez...

- Créer votre espace sur [ameli.fr](http://ameli.fr)
- Suivre en temps réel vos remboursements et l'édition de votre carte vitale
- Editer votre attestation de droits
- Déclarer un médecin traitant
- Accéder à l'espace prévention

### Avec la Maison de Service Public, vous pouvez également...

- Obtenir les formulaires CCVA d'inscription à la crèche, à l'école ou à la cantine
- Obtenir un dossier de demande d'installation d'un Assainissement Non-Collectif auprès de la CCVA
- Créer un compte sur [mon-service-public.fr](http://mon-service-public.fr)
- Demander ou rectifier un acte d'Etat Civil (naissance, mariage, décès)
- Demander un extrait du casier judiciaire
- S'inscrire sur les listes électorales
- Signaler un changement d'adresse
- Demander un formulaire
- Suivre l'édition de documents (carte d'identité, passeport, etc.)

Vous disposez également d'un espace de consultation Internet pour entreprendre vos démarches en toute autonomie.

## LES GUICHETS VIRTUELS INTERACTIFS ? VOIR UN CONSEILLER À MOINS DE 5 KILOMÈTRES DE CHEZ SOI

Installés dans les locaux des mairies de **Barisis-aux-Bois**, **Bichancourt**, **Coucy-le-Château** et **Trosly-Loire** ainsi qu'à la Maison de Service Public de **Folembroy**, les Guichets Virtuels Interactifs (GVI) sont un moyen simple et économique d'être directement mis en relation avec un conseiller des Services Publics à **moins de 5 kilomètres de chez soi**.



Équipés d'une caméra, d'un micro et d'une imprimante-scanner, mais complètement dépourvus de clavier et de souris, **ces Guichets ne nécessitent strictement aucune connaissance en informatique de la part des usagers**. Toutes les manipulations sont effectuées à distance par le conseiller qu'il s'agisse d'éditer et imprimer un document, de transmettre un dossier ou tout simplement d'aller consulter un site Internet.

Pour connaître les horaires d'ouverture et de permanences des GVI, rendez-vous en Mairie ou auprès de la Maison de Service Public.